LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le développement économique

Le projet de développement économique

Article L5216-1 du code général des collectivités territoriales : « La communauté d'agglomérati établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes ... [qui] ... s sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de dével urbain et d'aménagement de leur territoire. »

Ses moyens d'action sont en particulier les 22 compétences dont la première est le développement économique. Ce n'est donc pas un hasard si le projet de développement économique de ce territoire, pour lequel ils ont reçu mandat d'élaborer et conduire un projet commun, est au cœur des ambitions des communes et de leurs représentants au Conseil Communautaire de Cap Atlantique.

Les objectifs économiques

Les objectifs économiques, tels qu'ils sont formulés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT arrêté de Cap Atlantique, sont :

- d'accroître à long terme le niveau général d'activité du territoire par une politique (de logement, de services, etc …) d'accueil de jeunes actifs, tout en tenant compte des « polarités » économiques dans lesquelles Cap Atlantique s'inscrit (zone d'emploi de Saint-Nazaire, de Bretagne Sud …),
- de continuer à accroître l'autonomie économique du territoire.

Ces objectifs comportent donc un accroissement du taux d'activité (proportion d'actifs au sein de la population). Ils se traduiraient par une diminution tendancielle à long terme du taux de chômage et un taux d'emploi (rapport entre les emplois du territoire et les actifs résidents) en très légère augmentation.

Les moyens

Les moyens principaux au service de ces objectifs du développement économique de Cap Atlantique sont :

- de favoriser, inciter, faciliter le développement d'une économie productive (industrielle et de services) non uniquement résidentielle par la mise sur le marché de surfaces d'activités tertiaires, secondaires et mixtes adaptées à la demande. Cette adaptation passe par une stratégie traitant de leur localisation, leur typologie, leur niveau de qualité, la taille des lots, ...,
- d'accompagner l'évolution de l'économie résidentielle vers un développement intensif (services adaptés au vieillissement, services numériques, rénovation immobilière voire renouvellement urbain) et non plus seulement extensif (construction neuve).

L'économie de l'espace souhaitée par le SCoT aboutit à un objectif de valorisation économique du tissu urbain existant et se traduirait par une création d'emplois en même nombre dans les parcs d'activité et dans le tissu urbain existant. L'atteinte de ces objectifs suppose donc, à la fois, une politique de création à long terme de parcs d'activité, mais également des mesures d'urbanisme facilitant l'utilisation maximale du tissu urbain existant (tertiaire, commerce et services). Dans ces conditions, si l'on suppose un développement intensif des créations d'entreprises et d'emplois, un chiffre moyen de 20 emplois à l'hectare peut être retenu (desserrement des entreprises, extensions, relocalisations et transferts, créations pures), le besoin global à 2030 est un peu supérieur à 150 hectares pour les surfaces dédiées à l'activité hors de « l'enveloppe urbaine » actuelle.

Le schéma d’accueil des entreprises

Le schéma d’accueil des entreprises décidé par le Conseil Communautaire doit permettre de traduire ces objectifs généraux en stratégies et programmes d’action opérationnels.

L’économie touristique au sens large (touristes, excursionnistes, résidents secondaires, bi résidents) que l’on qualifie parfois d’industrie du territoire se voit quant à elle assigner un triple objectif :

- Le renforcement de l’attractivité du territoire, fondée non sur un accroissement brut de la fréquentation, mais sur une optimisation de la valeur ajoutée générée (accroissement de la durée des séjours, amélioration de la saisonnalité « tourisme des quatre saisons », accroissement du montant des dépenses quotidiennes moyennes). Ce renforcement entrainera quasi mécaniquement le développement des services et des animations à destination de l’ensemble des populations du territoire (résidents permanents et secondaires).
- Une contribution forte au développement économique du territoire, ainsi qu’à la création d’emplois, ce qui suppose une priorité accordée aux activités touristiques (hôtellerie, nautisme, commerces induits) les plus riches en emplois (densité d’emploi à l’hectare).
- Une mise en valeur de l’ensemble des secteurs et atouts du territoire par un élargissement de la « base spatiale » du tourisme, notamment vers le nord et l’est, par une meilleure coordination / mutualisation des institutionnels et des professionnels et par le développement des services numériques.

Enfin, l’économie primaire (agriculture et métiers de la mer) demeure une activité économique à part entière forte et identitaire du territoire. Sa préservation au travers d’un développement maîtrisé est un enjeu fort du territoire. Elle fait l’objet de développements spécifiques ailleurs dans le site.

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80